

se sentir de plus en plus chez eux partout au pays.

Monsieur l'Orateur, je voudrais, encore une fois, ne pas m'éterniser sur ce sujet, mais il faudrait une fois pour toutes reconnaître l'importance des services que ce bill pourra rendre à la nation canadienne. De plus, étant donné la teneur de certains discours, il ne faudrait pas être porté à rejeter les revendications des députés de la province de Québec, que j'invite personnellement à concourir ou à travailler à l'adoption de ce bill. J'ai senti que certains députés étaient un peu étonnés de constater que dans la province de Québec il existait,—je ne dirai pas malheureusement—peut-être trop souvent, des circonstances ou des revendications qui les inquiétaient.

Mais il est temps, je crois, que nous reconnaissions que le Québec est une province différente des autres, qu'on le veuille ou non. Il est impensable de se refuser à reconnaître cette différence, lorsqu'on considère qu'il y a au delà de 5 millions de Canadiens français dans cette province.

C'est un fait que la mentalité du Québec est différente. L'histoire du Québec, étant différente, il est sûr que ses besoins et ses aspirations sont différents.

Mais l'objectif des Québécois, comme celui de tous les Canadiens, c'est, pour la très grande majorité, de vivre dans un Canada et dans une province de Québec bien organisés, tout en souhaitant une organisation identique dans les autres provinces. Les Québécois sont parfaitement justifiés d'exiger la reconnaissance de certains droits et je ne crois pas que les représentants de la province de Québec refusent d'admettre qu'il existe aussi certaines différences avec les autres provinces.

Il est urgent de reconnaître ces différences au niveau de cette province, considérant sa mentalité. Mais, encore une fois, l'objectif du Québec est de construire une province forte et bien organisée pour le plus grand bien du Canada. J'ai toujours soutenu que la force et l'expansion des provinces assureront la grandeur du Canada.

Le bill à l'étude sera certainement appuyé par la majorité des députés. Que ceux qui sont inquiets se rassurent. Ce bill est aussi important que tous ceux qu'on a déjà adoptés, car il représente la reconnaissance d'une langue qui, trop longtemps, n'a pas été reconnue.

Ce bill demande de reconnaître l'histoire du Canada, ce pays qui a été bâti par deux peuples fondateurs auxquels s'est ajouté un grand nombre de Néo-Canadiens qui sont parfaitement bienvenus au Canada et qui font aussi sa grandeur.

Je terminerai mes remarques en disant que je serai très heureux de voter en faveur de ce bill non pas avec l'intention de faire de la politique, loin de là, mais avec la conviction que je participe à l'adoption d'une mesure que tous les Canadiens français souhaitent depuis longtemps et que la majorité acceptera pour le plus grand bien du Canada. Il assurera une meilleure entente et constituera le meilleur moyen de prouver que nous souhaitons véritablement l'unité du pays.

[Traduction]

M. William Skoreyko (Edmonton-Est): Monsieur l'Orateur, je participe à la discussion ce soir parce que je tiens à exprimer certains points de vue sur le bill à l'étude et à consigner certaines objections. En outre, je tiens à exprimer une préoccupation légitime que j'éprouve quant au contenu de cette mesure.

Les raisons qui ont motivé cette mesure législative me préoccupent. Je crois fermement qu'il s'agit d'une mesure rétrograde pour ce qui est de l'unité du Canada. Ses conséquences aboutiront à la désunion et elle divisera les groupes ethniques de notre pays qui n'auront plus l'impression de faire partie de l'entité canadienne. A mon avis, le bill est inutile parce que nous possédons déjà la liberté et le droit d'utiliser nos langues à l'échelle nationale. Selon moi, le bill s'explique par des mobiles politiques et n'est rien de plus qu'un truc électoral.

En outre, la légalité de la mesure me préoccupe. A cet égard, je tiens à présenter seulement deux arguments pour renforcer ceux de mon honorable ami de Churchill (M. Simpson). Le 12 novembre dernier, l'honorable J. T. Thorson, avocat éminent d'Ottawa, a écrit une lettre au premier ministre (M. Trudeau) où il invoquait ces deux arguments. Les voici:

1. Par le projet de loi, on cherche à modifier la constitution du Canada pour ce qui est de l'emploi de l'anglais et du français afin qu'il selève de l'une des exceptions à la compétence législative du Parlement aux termes de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique; et

2. L'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique limite le statut et l'emploi du français au Canada, de sorte que toute tentative, de la part du Parlement ou des assemblées législatives, pour étendre l'usage de cette langue au moyen de mesures législatives est incompatible avec cette disposition et donc anticonstitutionnelle.

Essayant de répondre dûment à M. Thorson, le premier ministre a déclaré que le bill C-120 ne cherchait en aucune manière à modifier la constitution. Il signalait les droits garantis du français aux termes de la loi, et je partage son avis à cet égard. Dans son